

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

.....  
**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

.....  
SECRETARIAT GENERAL

.....  
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET  
MATERIELLES

.....  
SOUS DIRECTION DU BUDGET

.....  
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° \_\_\_\_\_ /MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP. /-

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

.....  
**MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION**

.....  
SECRETARIAT GENERAL

.....  
DEPARTMENT OF FINANCIAL AND MATERIAL  
RESOURCES

.....  
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET

.....  
SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

.....  
Yaoundé, le 02 OCT 2024

**AVIS DE CONSULTATION N°...15./AC/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/2024  
DU 02 OCT 2024 RELATIF A LA FOURNITURE DE PAPIER INACOPIA DESTINE A L'EDITION  
DES CONFIDENTIELS DES EXAMENS OFFICIELS AU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES 2424**

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024, le Ministre des Enseignements Secondaires lance un Avis de Consultation (AC) pour la fourniture de papier INACOPIA destiné à l'édition des confidentiels des examens officiels au Ministère des Enseignements Secondaires 2424.

**1. Objet :**

Le présent Avis de Consultation porte sur la fourniture de deux mille cinq cent (2500) cartons de rames de 500 papiers INACOPIA, 80g, blanc au Ministère des Enseignements Secondaires.

**2. Financement :**

Les prestations, objet de la présente Consultation sont financées par La Régie d'avance N° 25-045-0 au MINESEC (Direction des Examens et Concours-Organisations des Examens), Exercice 2024 sur les lignes d'imputation (Imputation budgétaire) : 58-25-106 01-380002-464100 et (Imputation Technique) : 58-25-106 01-380002-306002 ; pour un montant prévisionnel de F CFA TTC de 95 400 000.

**3. Participation :**

La participation à cette Consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais.

**4. Pièces à fournir :**

Les entreprises intéressées devront fournir les pièces ci-après, présentées en un seul volume :

**4.1 Première Partie : Dossier administratif :**

Le dossier administratif devra comprendre les pièces ci-après en original ou en copies certifiées conformes, selon le cas, datant de moins de trois (03) mois à compter de la date de signature du présent avis. Il s'agit de :

- > Une copie certifiée du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ou un document officiel précisant la raison sociale de votre structure ;
- > Une Attestation de conformité fiscale en cours de validité datant de moins de trois (03) mois ;
- > Une Certificat de Non Exclusion des Marchés Publics;
- > Une Attestation de Non Faillite en cours de validité et datant de moins de trois (03) mois ;
- > Une Attestation de Domiciliation Bancaire délivrée par une banque de 1<sup>er</sup> ordre agréée par le MINFI ;
- > Une attestation d'immatriculation

#### **4.2 Deuxième Partie : Offre Technique :**

Le dossier technique devra comprendre les pièces ci-après.

- Les Preuves d'importation et/ ou de livraison du papier INACOPIA ;
- L'Autorisation du fabricant ou de son représentant ;

#### **4.3 Troisième Partie : Offre Financière :**

- La soumission timbrée, signée et datée ;
- Le cadre du bordereau des prix unitaires (BPU) en chiffre et en lettres signé et daté ;
- Le Cadre de Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) signé et daté.

#### **5. Critères d'évaluation :**

L'offre sera évaluée suivant les critères éliminatoires suivants :

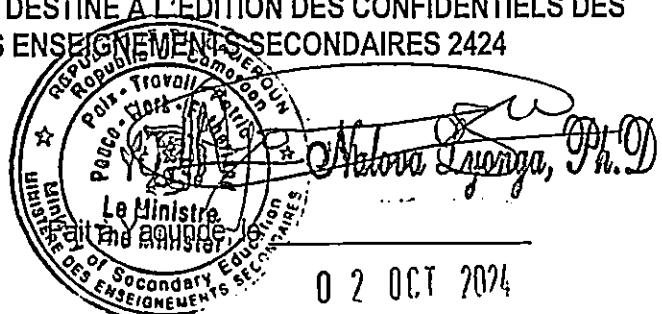
- ✓ Dossier administratif incomplet ou non-conforme ;
- ✓ Dossier Technique incomplet ou non-conforme ;
- ✓ Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;

#### **6. Remise des dossiers :**

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais, en un (01) exemplaire, devront être transmis sous pli fermé contre récépissé, au plus tard le 03/10/2024 à 12 heures, au Service des Marchés du MINESEC, bâtiment « C » porte 813, Tél. 22 23 43 59, Fax : 22 22 86 10.

Et devront porter la mention suivante :

« AVIS DE CONSULTATION N° 15/AC/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/2024 DU 02 OCT 2024  
RELATIF A LA FOURNITURE DE PAPIER INACOPIA DESTINE A L'EDITION DES CONFIDENTIELS DES  
EXAMENS OFFICIELS AU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES 2424



#### **Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Affichage ;
- Chrono / Archives.

Le Ministre des Enseignements Secondaires